

LE PLUi : UN VÉRITABLE PROJET DE TERRITOIRE

C'est une démarche impliquant l'ensemble des communes de l'agglomération autour d'un objectif commun qui est en cours actuellement ! La mise en place du PLUi simplifiera et rendra plus lisible l'aménagement futur de notre territoire. Chacun est invité à enrichir la réflexion en cours dans le cadre de l'élaboration de ce document d'urbanisme.

Châlons Agglo est en train d'élaborer son Plan local d'urbanisme Intercommunal (PLUi). Ce document d'urbanisme peut paraître bien éloigné de nos préoccupations. Et pourtant. Habitat, mobilités, économie, environnement... le PLUi touche à de nombreux ces sujets. Votre avis compte et pour cela, chacun est invité à s'exprimer en se connectant à la carte interactive mise en ligne sur le site internet dédié, via les registres de concertation ouverts dans toutes les communes de l'Agglomération ou encore sur le terrain lors des rencontres organisées par Châlons-Agglo. On compte sur vous !

Le PLUi c'est quoi ?

Vous avez peut-être déjà entendu parler du Plan local d'urbanisme (PLU) qui a remplacé le Plan d'occupation des sols (POS), ou bien la carte communale, qui encadrent et réglementent l'utilisation et l'occupation des sols sur le territoire de votre commune. Le Plan local d'urbanisme

intercommunal aura les mêmes objectifs, mais au niveau intercommunal. Aujourd'hui, c'est l'outil le plus adapté pour structurer la politique d'aménagement de notre territoire. Car les habitudes de vie ont changé. Les habitants, de plus en plus mobiles, passent d'une commune à une autre pour y travailler, faire leurs courses, emmener les enfants faire du sport... Ce document déterminera les perspectives d'avenir de notre agglomération pour les dix à quinze prochaines années. Il organisera ainsi le développement des communes en termes de logements, d'activités et de transport en tenant compte de la préservation des espaces agricoles et naturels. C'est un véritable projet de territoire qui permettra de définir la constructibilité de chaque parcelle afin de mettre en œuvre les politiques d'aménagement public en concertation avec les habitants et dans le respect du développement durable. A terme, il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux.



Le PLUi détermine :

- > LES REGLES D'UTILISATION DES SOLS
Où construire ? Que construire ?
Commerces, bureaux, entrepôts, logements, industries, interdictions...
- > LES REGLES DE CONSTRUCTION
Comment construire ? Implantation, hauteur, caractéristiques architecturales, stationnement...

Tous concernés !

Le PLUI concerne l'ensemble des habitants du territoire car il traite les thématiques du quotidien : habitat, mobilités, équipements et services publics notamment les liens entre les communes de l'agglomération, rurales et citadines, les mobilités douces et les transports collectifs. Le PLUI aborde aussi la question du développement économique en traitant des commerces de proximité et zones commerciales, des zones d'activités artisanales ou industrielles, de l'agriculture, ou encore du développement touristique. D'autres thèmes tout aussi majeurs sont abordés : l'environnement, les énergies, le cadre de vie et le patrimoine.

Votre avis compte !

Le PLUI est une démarche collective pour un territoire partagé. Toutes vos remarques et propositions récoltées alimenteront la réflexion des élus communautaires. Près de 260 personnes ont participé aux rencontres organisées par Châlons Agglo en septembre et octobre : à Châlons, Juvigny, Haussimont et Mourmelon-le-Grand. Après la récente grande réunion organisée à Fagnières, **un nouveau rendez-vous est proposé le 9 janvier, à 19 h 30, à la salle des fêtes de Saint-Martin-sur-Le pré**. De nombreuses propositions ont déjà été déposées sur la carte interactive. Elles portent notamment sur le développement du réseau cyclable, la végétalisation en milieu urbain notamment de la place de la République, avec une plus grande protection des arbres existants et la lutte contre les îlots de chaleur urbain. Plusieurs idées, souvent débattues, ont des vues divergentes

sur la construction neuve. Certains demandent de continuer à proposer des parcelles pavillonnaires avec terrain, alors que d'autres préfèrent densifier près des centres pour préserver les terres agricoles et se rapprocher des services. Plusieurs idées soutiennent la diversification de l'offre de logement, avec du petit collectif et des logements adaptés aux personnes âgées, en favorisant le lien intergénérationnel. /

COMMENT VOUS INFORMER ?

Sur le site internet dédié :

plui.chalons-agglo.fr

COMMENT VOUS EXPRIMER ?

> Dans les registres en mairie et dans les locaux de Châlons Agglo

> En ligne sur plui.chalons-agglo.fr ou par mail contact@chalons-agglo.fr

fr

- En ligne sur la carte participative en scannant le QR Code ci-dessous :



- Lors de temps d'échanges qui seront organisés tout au long de la concertation...

